



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 février 2026

Le mardi 24 février 2026, à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la Salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Maire.

Présents : Chrystelle BEURRIER, Frédéric GERDIL, Emilie CREUSOT, Philippe BERTRAND, Emmanuelle CLETON, Roger BECHET, Charbanou MAGHSOUDNIA, Stéphane SOMMEILLER, Manuel DAL MOLIN, Quentin MOUCHET, Stéphane BAIGUE, Guillaume CRASSARD.

Excusés : Adelino MOTA FRAGOSO pouvoir à Chrystelle BEURRIER, Magali TASSI pouvoir à Emmanuelle CLETON.

Absents : Stéphanie ZELIE.

Invité : Pierre BRON, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice15

Nombre de conseillers municipaux présents12

Nombre de votants14

Date de convocation du conseil municipal 19 février 2026

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLETON.

En préambule, Madame le Maire accueille les membres du conseil municipal et le public venu assister nombreux à la séance publique du conseil municipal. Elle rappelle que le conseil d'installation du conseil municipal s'était tenu le 25 mai 2020 devant un public venu en nombre, en salle Symphorienne, en pleine période covid.

Cette séance du conseil municipal est la dernière de la mandature, il a été dûment convoqué le 19 février 2026 notamment pour une transparence totale des résultats de l'année 2025 et faire un dernier point sur les finances communales, en fonctionnement, en investissement, autorisation de programme et crédits de paiement, endettement.

Elle profite de ce temps pour remercier l'ensemble des élus municipaux qui ont occupé la fonction de conseiller municipal durant le mandat avec des durées parfois plus ou moins longues et même parfois très courtes mais pour une grande majorité sur la totalité du mandat.

Elle les remercie de leur implication dans la vie municipale et communale, par leur présence aux cérémonies républicaines, vœux, cérémonies de mémoire, aux séances du Conseil municipal qui ont toutes pu se tenir avec un quorum de présence le permettant et enfin pour leurs riches contributions aux débats dans les commissions municipales, communautaires et syndicales.

Elle adresse également une pensée pour les familles des élus, qui doivent partager de très nombreuses soirées avec la mairie, pour permettre aux conseillers de participer à toutes les séances de travail.

Enfin, elle remercie l'ensemble des agents de la commune d'Excenevex pour leur disponibilité toujours sans faille, pour leurs compétences remarquables, pour la préparation, mise en œuvre et suivi de toutes les actions entreprises durant ces 6 dernières années.

L'ensemble des personnes présentes autour de la table énonce un grand merci à l'attention de Madame le Maire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026

Madame le Maire précise au conseil municipal une erreur matérielle dans le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 décembre 2025. Ainsi, le montant total de la section d'investissement s'établit à 13 963,00 euros et non 13 962,93 euros.

Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 21 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Finances locales - Comptabilité et finances

Comme l'a précisé la Direction Générale des Finances Publiques dans son communiqué de presse n°401 du 18 février 2026, « un acteur malveillant, a usurpé les identifiants d'un fonctionnaire disposant d'accès dans le cadre de l'échange d'information entre ministères » dès la fin du mois de janvier 2026.

En parallèle de ce problème, l'application Helios, utilisée pour payer les dépenses, encaisser les recettes et assurer la tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics de santé est impactée depuis le 05 février 2026 par un incident exceptionnel d'origine technique. Cet incident a entraîné l'interruption totale de l'échange de données entre l'ordonnateur et le comptable entre le 05 et le 17 février 2026. Le service de gestion comptable (SGC) de Thonon-les-Bains, comptable de la commune d'Excenevex entre autres, n'a retrouvé 100% de ses accès et possibilités d'échanges avec la collectivité le 20 février dernier.

Cette indisponibilité des outils d'échanges durant 15 jours entraîne, pour le SGC de Thonon-les-Bains, une nécessaire priorisation dans les centaines de flux comptables et financiers reçus. Ainsi, les dépenses obligatoires sont versées en priorité afin de ne pas pénaliser les instances et agents ; il est fait référence ici aux traitements des agents de la fonction publique, ainsi que des remboursements d'emprunts.

Dans ce sens, les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 n'ont pas fait l'objet d'une priorité, ne permettant pas au conseil municipal de voter les documents comptables. La commune a pu attester que les montants de la comptabilité de l'ordonnateur et ceux du comptable sont identiques.

Madame le Maire propose donc une présentation des résultats provisoires de l'exercice 2025, non soumise au vote mais actant la présentation aux conseillers municipaux en exercice en séance publique. Le compte financier unique, l'attribution des résultats et le budget supplémentaire seront donc soumis au vote d'un prochain conseil municipal. Cette présentation complète facilitera la mise en place des futurs conseillers municipaux qui pourront s'appuyer sur cette délibération pour débiter leur mandature.

A. Présentation des résultats provisoires de l'exercice 2025.

Budget principal – bilan exercice 2025

Fonctionnement – Dépenses

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
011 Charges à caractère général.....	383 597,07 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	649 861,21 €
014 Atténuations de produits	15 787,00 €
65 Autres charges de gestion courante	524 887,08 €
66 Charges financières	29 112,79 €

042 Opérations d'ordre.....	21 625,06 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations.....	428,26 €
TOTAL.....	1 625 298,47 €

Fonctionnement – Recettes

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
013 Atténuations de charges.....	6 340,35 €
70 Produits du service, des domaines et des ventes	234 758,86 €
73 Impôts et taxes.....	89 469,00 €
731 Fiscalité locale.....	882 381,18 €
74 Dotations, subventions, participations	498 518,74 €
75 Autres produits de gestion courante	378 870,62 €
76 Produits financiers	5,00 €
77 Produits exceptionnels	247,28 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 401,05 €
TOTAL.....	2 117 992,08 €

Investissement – Dépenses

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	107 621,96 €
16 Emprunts et dettes assimilées.....	237 340,74 €
21 Immobilisations corporelles.....	1 163 900,09 €
23 Immobilisations en cours.....	216 196,21 €
458 Opé. d'investissement sous mandat pour compte de tiers	154 409,96 €
204 Subventions d'équipement versées.....	15 814,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 401,05 €
TOTAL.....	1 922 684,01 €

Investissement – Recettes

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
10 Dotations, fonds divers et réserves	407 331,48 €
13 Subventions d'investissement.....	529 102,98 €
16 Emprunts et dettes assimilées	925 000,00 €
458 Opé. d'investissement sous mandat pour compte de tiers	157 675,22 €
040 Opérations d'ordre.....	21 625,06 €
TOTAL.....	2 040 734,74 €

Manuel DAL MOLIN demande l'état de consommation des crédits par rapports aux enveloppes votées par le conseil municipal. Chrystelle BEURRIER précise les éléments budgétaires votés par le conseil municipal au titre de l'exercice 2025 (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives et virements internes) suivants :

Section de fonctionnement : 2 083 334,01 €

Section d'investissement : 3 674 381,59 €

Manuel DAL MOLIN souligne que les bons résultats prévisionnels des chapitres 10 et 13 présentés en recettes d'investissement sont le fruit d'un travail de long terme avec les partenaires financiers qui ont largement contribué au résultat de la collectivité, ainsi que d'une gestion optimisée du fonctionnement de la commune pour permettre de provisionner les sommes utiles à l'investissement.

Budget annexe base de loisirs - Bilan exercice 2025

Fonctionnement – Dépenses

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
011 Charges à caractère général.....	87 627,26 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	78 681,67 €
65 Autres charges de gestion courante	256 974,98 €
66 Charges financières	1 517,20 €
042 Opérations d'ordre.....	11 013,00 €
TOTAL.....	435 814,11 €

Fonctionnement – Recettes

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
70 Produits du service, des domaines et des ventes	67 506,94 €
731 Fiscalité locale.....	82 126,73 €
75 Autres produits de gestion courante	385 302,01 €
77 Produits spécifiques	400,00 €
042 Opérations d'ordre.....	650,00 €
TOTAL.....	535 985,68 €

Investissement – Dépenses

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 900,35 €
21 Immobilisations corporelles.....	103 191,53 €
16 Emprunts et dettes assimilées.....	14 315,76 €
040 Opérations d'ordre.....	650,00 €
TOTAL.....	151 057,64 €

Investissement – Recettes

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
10 Dotations, fonds divers et réserves	354 234,94 €
16 Emprunts et dettes assimilées	600,00 €
040 Opérations d'ordre.....	11 013,00 €
TOTAL.....	365 847,94 €

Pour rappel, les montants votés par le conseil municipal sont les suivants :

Section de fonctionnement : 512 550 €

Section d'investissement : 374 723,94 €

Guillaume CRASSARD souligne que le montant que la commune d'Excenevex verse au SIVU des écoles Excenevex-Yvoire pour une année entière est quasiment équivalent aux recettes liées au tourisme perçues par la commune d'Excenevex. Cela montre bien que ces recettes liées au tourisme contribuent fortement à la santé financière de la commune d'Excenevex et que la commune consacre une part importante de son budget de dépenses de fonctionnement en direction de la compétence scolaire et périscolaire.

Madame le Maire souligne que les budgets annexes base de loisirs et parking vont être présentés en suivant et que les recettes perçues sont en augmentation chaque année.

Budget annexe parking – bilan exercice 2025

Fonctionnement – Dépenses

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
011 Charges à caractère général.....	23 789,22 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	161 798,00 €
042 Opérations d'ordre.....	41 261,63 €
67 Charges exceptionnelles.....	9 045,00 €
TOTAL.....	235 893,85 €

Fonctionnement – Recettes

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
70 Produits du service, des domaines et des ventes	231 851,67 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 833,00 €
TOTAL.....	236 684,67 €

Investissement – Dépenses

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
21 Immobilisations corporelles.....	55 257,19 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 833,00 €
TOTAL.....	60 090,19 €

Investissement – Recettes

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	365 992,31 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	24 223,94 €
040 Opérations d'ordre.....	41 261,63 €
TOTAL.....	431 477,88 €

Pour rappel, les montants votés par le conseil municipal sont les suivants :

Section de fonctionnement : 236 571,96 €

Section d'investissement : 431 560,90 €

Manuel DAL MOLIN observe que les reports en section d'investissement permettront à la commune de pouvoir investir dans des solutions durables liées aux stationnements sur la commune. Madame le Maire indique que certains investissements peuvent être ventilés sur plusieurs budgets, quand il s'agit d'opérations d'aménagement globales comme celle en cours sur l'espace polyvalent culturel et sportif.

Budget annexe cimetière – bilan exercice 2025

Fonctionnement – Dépenses

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
002 Résultat d'exploitation reporté	4 414,61 €
042 Opérations d'ordre.....	8 103,36 €
TOTAL.....	12 517,97 €

Fonctionnement – Recettes

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
70 Produits du service, des domaines et des ventes	2 288,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 815,36 €
TOTAL.....	8 103,36 €

Investissement – Dépenses

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 815,36 €
TOTAL	5 815,36 €

Investissement – Recettes

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 196,65 €
040 Opérations d'ordre	8 103,36 €
TOTAL	18 300,01 €

Pour rappel, les montants votés par le conseil municipal sont les suivants :

Section de fonctionnement : 14 663,97 €

Section d'investissement : 19 444,01 €

Budget annexe port – bilan exercice 2025

Fonctionnement – Dépenses

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
011 Charges à caractère général	14 276,27 €
TOTAL	14 276,27 €

Fonctionnement – Recettes

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
002 Résultat d'exploitation reporté	24 371,23 €
70 Produits du service, des domaines et des ventes	6 493,28 €
TOTAL	30 864,51 €

Investissement – Dépenses

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
TOTAL	0,00 €

Investissement – Recettes

Chapitre Libellé	Bilan provisoire exercice 2025
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €

Pour rappel, les montants votés par le conseil municipal sont les suivants :

Section de fonctionnement : 31 371,23 €

Section d'investissement : 10 000,00 €

Chrystelle BEURRIER rappelle le contexte de création d'un budget annexe du port. Par le passé, c'est une association qui gérait le ponton situé dans le port de Bellevue. A la suite du départ de cette association, la gestion a été reprise en régie par la commune qui œuvrait par le biais du CCAS pour les encaissements des redevances d'occupation du domaine public par voie de dons. En 2021, le conseil municipal a souhaité mettre fin à cette pratique non réglementaire en créant un budget annexe du port afin d'agir en toute transparence financière et en cohérence avec les attentes de la Direction Générale des Finances Publiques. Madame le Maire indique que le ponton géré par la commune d'Excenevex est sur le domaine public fluvial et qu'il fait l'objet d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) annuelle de la part de l'Etat, ce qui implique le versement d'une redevance de la commune à l'Etat.

Synthèse des résultats provisoires 2025 :

Budget	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Principal	+ 492 693,61 €	+ 118 050,73 €	+ 610 744,34 €
Base de loisirs	+ 100 171,57 €	+ 214 790,30 €	+ 314 961,87 €
Parking	+ 790,82 €	+ 371 387,69 €	+ 372 178,51 €
Cimetière	- 4 414,61 €	+ 12 484,65 €	+ 8 070,04 €
Port	+ 16 588,24 €	+ 3 000,00 €	+ 19 588,24 €
TOTAL	+ 605 829,63 €	+ 719 713,37 €	+ 1 325 543,00 €

Chrystelle BEURRIER précise qu'investir permet de solliciter et d'obtenir des subventions de la part des partenaires financiers. Elle rappelle que les aides potentielles sont généralement en adéquation avec le montant de l'investissement prévu par la commune sur l'opération pour laquelle elle sollicite l'aide des partenaires. En clair, plus la commune investit sur des projets ambitieux, structurants et durables, plus les partenaires se mobilisent. Les aides apportées pour cet exercice et les précédents, et les engagements pris par les partenaires sur les projets en cours, témoignent de la pertinence des projets portés par la commune.

Manuel DAL MOLIN évoque un record d'excédents pour cet exercice 2025 permettant de laisser au prochain conseil municipal d'agir sereinement.

B. Autorisations de programmes

Madame le Maire présente les opérations financières des autorisations de programme en cours de la collectivité.

Opération n°46 : Espace polyvalent culturel et sportif

Coût des travaux estimés : 6 645 429,16 € TTC

Financements :

- Département de la Haute-Savoie : 2 060 691,68 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 250 000 €
- Pôle métropolitain du Genevois français : 40 513 €
- Fond de compensation de la TVA : 1 090 116 €
- Commune d'Excenevex :
 - o Emprunt contracté : 1 500 000 €
 - o Paiements déjà effectués sur fonds propres : 690 516,63 €
 - o Reste à financer sur deux ans (2026 et 2027) sur fonds propres ou par emprunt : 1 013 591,85 €

Les partenaires financiers cofinancent le projet à hauteur de 51,8 %.

Revenus locatif estimatifs : 18 920 € annuels (tarifs de location non fixés et revente d'énergie).

Opération : aménagement de commerces et logements rue du centre

Coût des travaux estimés, acquisition du bâtiment comprise : 818 621,50 € TTC

Financements :

- Subvention du Département de la Haute-Savoie pour l'acquisition du bâtiment : 175 600 € (somme déjà perçue par la commune)
- Subvention à solliciter pour l'aménagement : 150 000 €
- Fond de compensation de la TVA : 134 287 €
- Commune d'Excenevex : 508 734,50 €

Revenus locatif estimatifs : 21 000 € annuels.

Opération : acquisition et aménagement local professionnel rue des écoles

Coût des travaux estimés : 650 000 € TTC

Financements :

- Département de la Haute-Savoie : 100 000 €
- Demande de subvention à solliciter : 150 000 €
- Fond de compensation de la TVA : 106 626 €
- Commune d'Excenevex : 293 374 €

Revenus locatif estimatifs : 6 000 € annuels.

Opération : enfouissement des réseaux électriques, télécoms et éclairage public

Coût des travaux estimés : 444 620 € TTC, déduction faite des travaux pris en charge directement par le SYANE d'un montant de 196 925,14 €, soit une opération totale d'un montant de 641 544,14 €.

Financements :

- SYANE 74 : 196 925,14 €
- Fond de compensation de la TVA : 70 095 €
- Commune d'Excenevex : 374 525 €.

C. Comptabilisation des investissements et de leur cession en M57

Par suite d'une question d'un membre du conseil municipal, Madame le Maire souhaite apporter la précision comptable relative à l'enregistrement d'une acquisition et d'une cession d'une immobilisation en M57. La M57 est la nomenclature comptable utilisée pour le budget principal et le budget annexe base de loisirs, principaux budgets de la commune enregistrant des opérations relatives au patrimoine de la collectivité.

Lorsque la commune acquiert un bien, un terrain ou construit des bâtiments, voirie, ..., les dépenses sont enregistrées :

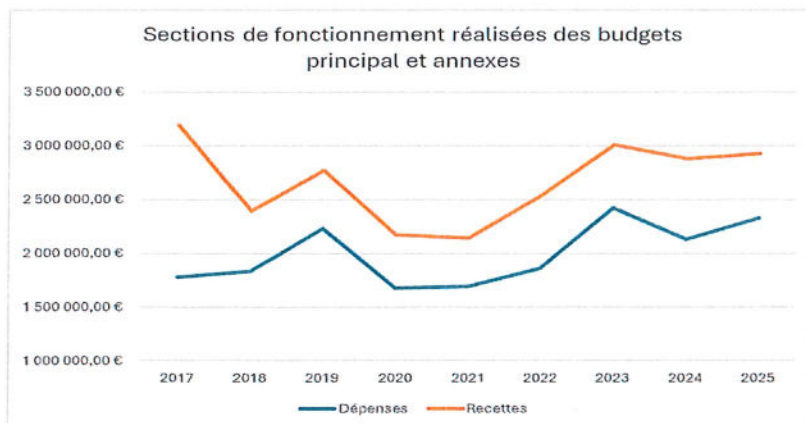
1. En section d'investissement volet dépenses pour le montant de l'acquisition.

En cas de revente sans plus-value ni moins-value, deux écritures sont comptabilisées :

2. En section de fonctionnement volet recettes, écriture réelle pour le montant de la vente du bien
3. En section de fonctionnement volet dépenses, écriture d'ordre non budgétaire pour le montant de la vente du bien

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	<p>Neutralisation de l'écriture réelle de la vente</p> <p>Ecriture d'ordre du montant de la vente</p> <p>Compte 675 valeurs comptable des immobilisations cédées</p>	<p>Enregistrement de l'acquisition</p> <p>Ecriture réelle</p> <p>Comptes 20/21/23...</p>
Recettes	<p>Enregistrement de la vente</p> <p>Ecriture réelle</p> <p>Compte 775 Produits de cession d'immobilisation</p>	

D. Section de fonctionnement : dépenses réelles, écritures d'ordre et virements entre budgets de la collectivité



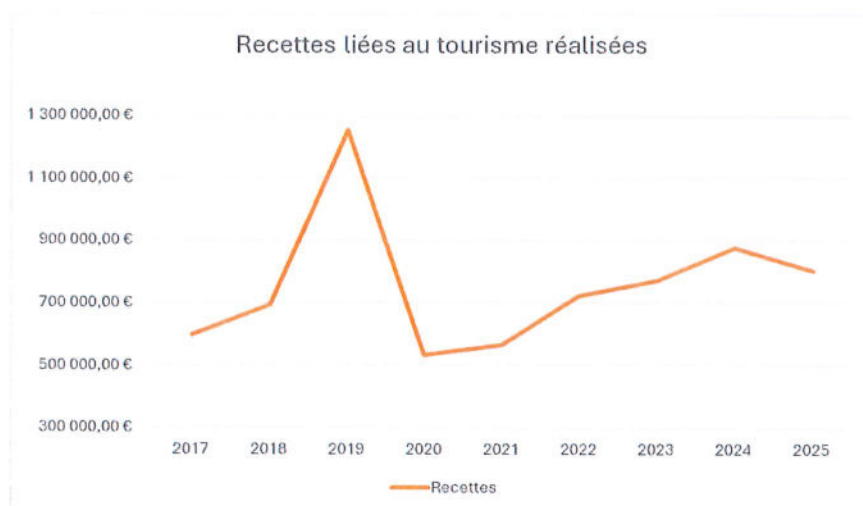
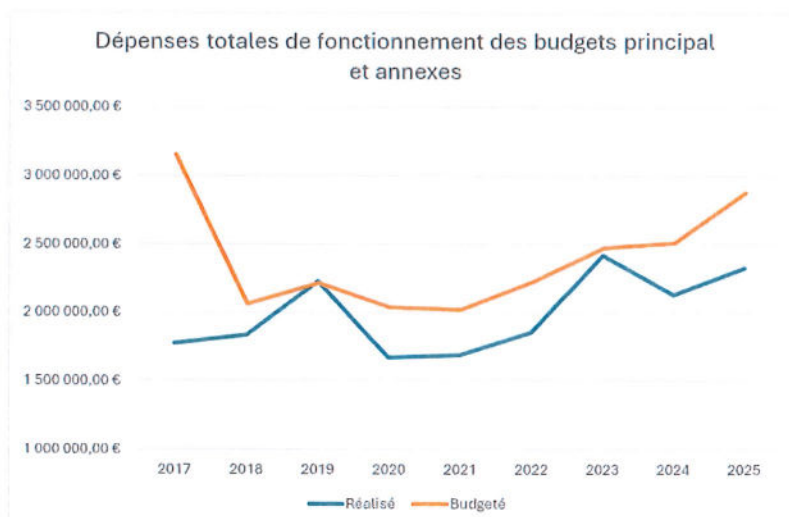
Madame le Maire présente une évolution des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes de la collectivité. Il est précisé que :

- Le pic 2019 est dû aux écritures d'ordre non budgétaires dans le cadre du changement de délégataire au camping La Pinède
- Le pic 2023 est dû aux écritures d'ordres non budgétaires pour donner suite à la vente du terrain au SIVU des écoles.

Madame le Maire précise que l'évolution des dépenses de fonctionnement (exclu les deux opérations d'ordre 2019 (nouveau contrat de délégation de service public du camping La Pinède) et 2023 (vente du terrain au SIVU des écoles Excenevex-Yvoire)) est totalement maîtrisée au regard de l'évolution favorable de la courbe des recettes de fonctionnement. L'augmentation des recettes inclue la prise en charge des différentes augmentations des points d'indice sur le traitement des fonctionnaires notamment et leur évolution de carrière. Il reste cependant visible que la gestion saine de la section de

fonctionnement a permis de dégager des excédents chaque année, permettant ainsi les investissements.

A la demande de Manuel DAL MOLIN, il est produit ici les dépenses totales de fonctionnement de la collectivité en comparant les montants budgétés et les montants réalisés depuis 2017.



Enfin, Madame le Maire présente l'évolution de recettes liées au tourisme pour la commune d'Excenevex. Le pic de 2019 est dû aux écritures d'ordre non budgétaires dans le cadre du changement de délégataire au camping La Pinède

E. Prospective financière

Afin de terminer ce point d'étape financier, il est présenté, comme à chaque décision budgétaire majeure, une prospective financière des indicateurs majeurs de la collectivité. Cette prospective porte jusqu'à l'exercice 2029. Au-delà, il est plus difficile d'effectuer des projections étant donné le nombre d'incertitudes (inflation, carrières des agents, niveau de service public, contributions versées à l'Etat, ...).

Dans cette présentation, il a été retenu les hypothèses suivantes :

- Intégration des emprunts déjà signés + nouvel emprunt en 2027 d'un montant d'un million d'euros pour financer les opérations d'investissement (choix souverain du conseil municipal non voté).
- Inflation de + 2% par an + GVT (glissement vieillesse technique relatif aux agents de la collectivité) de + 2,5% par an (notamment augmentation fulgurante des cotisations retraites part patronale)
- Revalorisation des bases fiscales locales par le Parlement en moyenne de 2% par an
- Recettes liées au tourisme en hausse de 1% annuellement
- Budgets consolidés (budget principal + budgets annexes)

	CA 2024	BS 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Taux d'épargne brute = épargne brute / RRF	28,3%	21,8%	14,1%	16,3%	15,6%	16,2%
Capacité de désendettement (en année) = encours de dette / épargne brute	1,64	3,18	7,99	8,23	7,80	6,92
Ratio d'endettement (en année) = encours de dette / RRF	0,46	0,69	1,13	1,34	1,22	1,12
Ratio de solvabilité = annuités / RRF	9,1%	10,8%	16,3%	15,2%	15,2%	14,6%

Taux d'épargne brute

supérieur à 15%
entre 8% et 15%
inférieur à 8%

Ratio d'endettement

inférieur à 2 ans
supérieur à 2 ans

Capacité de désendettement

inférieur à 8 ans
entre 8 et 15 ans
supérieur à 15 ans

Ratio de solvabilité

inférieur à 20%
supérieur à 20%

Ainsi, il est constaté que les indicateurs financiers de la collectivité demeurent très bon au vu des hypothèses affichées.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFIRME avoir eu connaissance de la présentation chiffrée telle que mentionnée ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Vie associative

a. Subventions aux associations

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a été sollicitée par différentes associations afin d'obtenir une subvention de fonctionnement.

VU l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles R2313-1 et R2313-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2026 de la commune prévoyant des crédits de subventions aux associations ;

Pierre BRON, invité à la séance, sort de la salle consulaire le temps des débats et du vote, étant intéressé à l'affaire.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention aux associations suivantes :

Association	Montant proposé	Observations
Basket-club du Bas-Chablais	700 €	7 exceneviens
Excenevex Léman Echecs	500 €	1 ^{ère} sollicitation

Jazz en presqu'île	500 €	
ACCA Excenevex	1 500 €	
2P2R	1 000 €	
Espace Enchanté	1 000 €	
Amicale du personnel de la commune	3 500 €	
Protection civile	1 000 €	Investissement ambulance + nouveau siège départemental

REPRÉCISE que les associations Excenevex en fête et Parsi-Parla bénéficient d'une subvention de fonctionnement via les conventions signées avec chacune des associations ;

AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b. Subventions au Tennis Club

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a été sollicitée par différentes associations afin d'obtenir une subvention de fonctionnement.

VU l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles R2313-1 et R2313-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2026 de la commune prévoyant des crédits de subventions aux associations ;

Stéphane SOMMEILLER sort de la salle consulaire le temps des débats et du vote, étant intéressé à l'affaire.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement au Tennis Club d'Excenevex d'un montant de 4 000 euros pour soutenir les 91 adhérents et 42 enfants fréquentant l'école de tennis ;

AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Domaines et patrimoines

a. Bail commercial 102 rue du Centre

La commune est propriétaire d'un local sis 102 rue du Centre à Excenevex. Ce local a été confié à bail à la société Le Fornali dont le dernier renouvellement date du 03 janvier 2016 pour se terminer le 02 janvier 2025.

L'entreprise Le Fornali a informé la commune de son souhait de ne plus maintenir son activité et de vendre le fonds de commerce.

La société Le Traiteur du Lac a trouvé un accord avec la société Le Fornli ; il convient donc de renouveler le bail avec cette nouvelle société.

Ce renouvellement va permettre de redéfinir le périmètre d'action, les possibilités de développement, ainsi que la redevance versée à la commune. Ainsi, il est proposé au conseil municipal un renouvellement de bail pour une durée de neuf ans comprenant le local situé 102 rue du Centre 74140 Excenevex.

Chrystelle BEURRIER précise que dans le cadre des négociations, il est prévu que le futur occupant puisse maintenir une boulangerie-pâtisserie, au cas où les deux établissements commercialisant du pain ne viennent à ou modifier leur activité.

Le montant de la redevance est fixé mensuellement comme suit :

- A compter du 1^{er} mars 2026 : 100 euros (période de travaux avant ouverture de l'établissement)
- À compter du 1^{er} juillet 2026 :
 - Part fixe : 450 euros
 - Part variable : 1% du chiffre d'affaires au-delà de 150 000 euros de chiffres d'affaires hors taxes annuel réalisé
- A compter du 1^{er} juillet 2029 :
 - Part fixe : 800 euros
 - Part variable : 2% du chiffre d'affaires au-delà de 150 000 euros de chiffres d'affaires hors taxes annuel réalisé.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE la cession du fond de commerce de la société Le Fornali à la société Le Traiteur du Lac ;

RENOUVELLE le bail liant la société Le Traiteur du Lac, par suite du rachat de ce dernier à la société Le Fornali, et la commune d'Excenevex pour l'occupation d'un local situé sur la parcelle cadastrée A283, 102 rue du Centre, pour une durée de neuf ans à compter de la date de signature du renouvellement du bail pour des activités de commerce de tous produits de boulangerie, pâtisserie, épicerie, traiteur, avec restauration à emporter ;

FIXE le montant de la redevance mensuellement comme suit :

- A compter du 1^{er} mars 2026 : 100 euros
- À compter du 1^{er} juillet 2026 :
 - Part fixe : 450 euros
 - Part variable : 1% du chiffre d'affaires au-delà de 150 000 euros de chiffres d'affaires hors taxes annuel réalisé
- A compter du 1^{er} juillet 2029 :
 - Part fixe : 800 euros
 - Part variable : 2% du chiffre d'affaires au-delà de 150 000 euros de chiffres d'affaires hors taxes annuel réalisé.

AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Guillaume CRASSARD demande si la délibération sera toujours valable dans le cas où la signature du bail interviendrait après le 15 mars, jour du premier tour du scrutin des élections municipales. Chrystelle BEURRIER lui répond par l'affirmative, sauf nouvelle délibération contraire de la part du conseil municipal.

Roger BÉCHET souhaite savoir si des travaux sont prévus. Chrystelle BEURRIER liste les travaux qui seront effectués par la commune : remplacement de la porte et vitre cassée, installation d'un ballon d'eau chaude, changement de la porte de service.

b. Local professionnel 138 rue des écoles

Par délibération n°DEL-2025-012 du 17 février 2025, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un local professionnel d'une surface de 114 mètres carrés dans le projet immobilier en cours de construction au 138 rue des écoles 74140 Excenevex pour un montant de 252 000 euros.

Cette délibération d'intention a permis de solliciter l'avis de France Domaine, avis que la commune doit obligatoirement obtenir pour les acquisitions supérieures à 180 000 euros.

Ainsi, France Domaine a établi une valeur du local à 251 000 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10%, soit entre 225 900 euros et 276 100 euros hors taxes.

Cependant, le prix a évolué car le cout de revient n'est plus le même qu'initialement prévu en 2022, au moment des négociations avec le promoteur. En effet, les matériaux (acier, PVC, bois...) ont pris 25% d'augmentation entre 2021 et fin 2025. La région du Chablais par la présence d'entreprises très peu concurrentielles est également fortement impactée. Le béton a également pris 15% d'augmentation sur le lot le plus important de l'opération. Le prix de revient est passé en trois ans sur cette opération de 2 500 euros hors taxes à plus de 2 900 euros hors taxes le mètre carré construit.

Le nouveau montant négocié s'établit donc à 292 000 euros hors taxes.

La transaction sera suivie par Maître VERDONNET, notaire à Annemasse.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

VU le Code de la voirie routière notamment son article L141-3 ;

VU l'avis France Domaine sur la valeur vénale du 1er avril 2025 (référence DS 23319009 / référence OSE 2025-74121-24173) ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce local permettra le développement des services publics sur la commune d'Excenevex, notamment dans le Centre-bourg ;

CONSIDÉRANT l'inflation connue par le secteur du bâtiment entre 2021 (moment de la négociation de la vente avec le promoteur) et 2026 (moment de signature du contrat de réservation) et donc la nécessaire hausse du prix d'acquisition ;

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE l'acquisition d'un local de 114 mètres carrés dans le projet immobilier en cours de construction au 138 rue des écoles 74140 Excenevex pour un montant de 292 000 euros hors taxes ;

CONFIRME que le conseil municipal accepte une acquisition pour un montant supérieur à celui communiqué par France Domaine, prenant en compte le contexte de l'inflation galopante entre 2021 et 2026 ;

PRÉCISE que les frais d'actes seront à la charge de la commune ;

AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Intercommunalité - Convention de mise à disposition du réseau de fibre optique avec le SIVU des écoles Excenevex-Yvoire

La commune d'Excenevex a déployé son réseau fibre depuis maintenant deux ans. Dans un cadre de mutualisation des ressources publiques, une extension du réseau en direction du groupe scolaire Marcel Forax a été réalisée.

Ainsi, les écoles peuvent désormais bénéficier d'un accès au web par le biais du réseau de la mairie sans surcoût supplémentaire pour chacune des parties.

Cette mise à disposition du réseau doit être actée dans une convention liant le SIVU des écoles Excenevex-Yvoire et la commune d'Excenevex, convention venant souligner, entre autres, la bonne optimisation des finances publiques des deux structures.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la convention de mise à disposition du réseau fibre optique de la commune d'Excenevex au SIVU des écoles Excenevex-Yvoire ;

AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20h57.

Emmanuelle CLETON
Secrétaire de séance



Chrystelle BEURRIER
Maire



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Les présentes délibérations peuvent également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.

